

L'An deux mille vingt-quatre le jeudi quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé LECLERCQ, Maire, suite à la convocation en date du 28 juin 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Madame Isis TAPON pouvoir à Monsieur Hervé LECLERCQ

Madame Christelle GOLLIOT pouvoir à Monsieur Dominique LABBÉ

Madame Christèle BOULY, absente excusée

Monsieur Nicolas BOUZIN, absent excusé

Et

Monsieur Ludovic SCHWAB, absent

Monsieur Jean-Claude LIBERT arrivé à 19h21

Monsieur Yann FERNANDES arrivé à 19h13

Le compte-rendu de la Séance précédente n'appelant aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.

Madame Florence LIMASÇON est élue Secrétaire de Séance.

L'ordre du jour est abordé

1 - MODIFICATION DU PROJET LOGINOR : Délib N°20240704-1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de lotissement « Le Moulin » modifié comme suit :

6 logements groupés (lots 9 à 14) seront en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) sociale pour le bailleur SIA habitat ;

- Les lots 9, 10 et 11 deviennent des T3 ;
- Les lots 12, 13 et 14 restent des T4 ;
- La surface totale (SHAB) représente environ 471 m² ;
- Les financements se font par 2 PLUS (T3) et 4 PLS (1 T3 et 3T4) ;
- Les stationnements sont aux nombres de 2 par logement : un en aérien et un sous car port.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- Approuve les modifications ci-dessus du projet de lotissement « Le Moulin »
- Autorise Monsieur le Maire à envoyer un courrier à LOGINOR accordant ces modifications

2 - ÉCOLE DE MUSIQUE - Tarifs 2024-2025 : Délib N°20240704-2

CURSUS COMPLET	
Formation instrumentale + formation musicale (solfège) + pratiques collectives	
Condettois/adhérents Lyre - Condetae Cantores	180,00 €
Habitants CAB	240,00 €
Extérieurs à la CAB	300,00 €
Formation musicale (solfège), Eveil, Chorale	
Condettois/adhérents Lyre - Condetae Cantores	100,00 €
Habitants de la CAB	110,00 €
Extérieurs à la CAB	120,00 €
Formation instrumentale seule, ateliers instrumentaux	
Condettois	150,00 €
Habitants CAB	200,00 €
Extérieurs à la CAB	260,00 €
Locations d'instruments	70 € avec caution de 100 €
Tarif dégressif	-20 euros à partir du second élève de la même famille. -20 euros pour une 2 ^{ème} pratique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,
-Adopte les tarifs 2024-2025 de l'école de musique.

3 - PARTICIPATION ÉCOLE NOTRE DAME DU ROSAIRE : Année 2024-2025 :
Délib N°20240704-3

Il est proposé de fixer pour chaque enfant de Condette pour l'année 2024-2025 la participation de :

- 500,00 € par enfant scolarisé en primaire
- 1 000,00 € par enfant scolarisé en maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et 2 abstentions :

-décide pour l'année scolaire 2024-2025 que la participation de l'École Notre Dame du Rosaire pour chaque enfant de Condette soit de :

- 500,00 € par enfant scolarisé en primaire
- 1 000,00 € par enfant scolarisé en maternelle

L'Ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 20h05



Le Maire,

Hervé LECLERCQ

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hervé Leclercq".

